



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-081

PUBLIÉ LE 31 JANVIER 2022

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet/Service des affaires politiques et sociales

75-2022-01-31-00001 - Arrêté modifiant l'arrêté n°75-2022-01-14-00007 portant désignation des personnalités appelées à siéger dans le troisième collège des comités des caisses des écoles de Paris (1 page)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2022-01-31-00001

Arrêté modifiant l'arrêté n°75-2022-01-14-00007
portant désignation des personnalités appelées à
siéger dans le troisième collège des comités des
caisses des écoles de Paris



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE N°

modifiant l'arrêté n°75-2022-01-14-00007 portant désignation des personnalités appelées à siéger dans le troisième collège des comités des caisses des écoles de Paris

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2511-29 ;
- Vu le livre II du code de l'éducation, notamment les articles L. 212-10 et suivants et R. 212-24 et suivants ;
- Vu la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°75-2022-01-14-00007 du 14 janvier 2022 portant désignation des personnalités appelées à siéger dans le troisième collège des comités des caisses des écoles de Paris, pour une durée de 3 ans ;
- Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : A l'article 1er de l'arrêté du 14 janvier 2022 susvisé, la personnalité du 15ème arrondissement de Paris : « *Monsieur Jacques TISSERAND* » est remplacée par la personnalité : « *Monsieur Alain BROUSSEAU* ».

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le maire du 15ème arrondissement de Paris, président du comité de gestion de la caisse des écoles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon de Paris) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris, le 31 janvier 2022

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris et par délégation,
la préfète, directrice de cabinet
SIGNÉ

Magali CHARBONNEAU